



Tracy Gregorash	Manitoba Neurofibromatosis Support Group
Shannon Goodall-George	Particulier
Doreen Loewen	Particulier
Annette Lissenberg	Particulier
Christa Degagne	Particulier
Rebecca Penner	Particulier
Nancy Anderson	Particulier
Connie Bart Hamel	Particulier
Kathleen Demers	Particulier
Carol Maione	Particulier

#### **Exposés écrits :**

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 214 — *Loi sur le Mois de la sensibilisation à la neurofibromatose/The Neurofibromatosis Awareness Month Act* :

Brenda Marion-Gerula	Particulier
Karen Gail DePratto	Particulier

#### **Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :**

**(N° 64)** — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 72)** — *Loi modifiant la Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba/The Coat of Arms, Emblems and the Manitoba Tartan Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 74)** — *Loi modifiant la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public/The Public Sector Compensation Disclosure Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 203)** — *Loi sur la Journée des infirmières praticiennes/The Nurse Practitioner Day Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 208)** — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation « Appuyons nos troupes »)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Support Our Troops Licence Plates)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

*Il est proposé que l'alinéa 60.1b) figurant à l'article 3 du projet de loi soit amendé par substitution, à « représentant un ruban jaune et des feuilles d'érable », de « illustrant cette mention ».*

*Il est proposé que l'article 60.1 figurant à l'article 3 du projet de loi soit amendé par substitution, à son numéro d'article, du numéro 60.1(1) et par adjonction de ce qui suit :*

#### **Utilisation des fonds**

**60.1(2)** Le ministre peut ordonner que l'administrateur verse à l'organisme de bienfaisance enregistré qu'il désigne la totalité ou une partie des frais exigibles pour la plaque d'immatriculation spéciale prévue au paragraphe (1).

*Il est proposé que le passage introductif de l'article 60.1 figurant à l'article 3 du projet de loi soit remplacé par « Sur réception d'une demande qu'il juge acceptable de la part d'un organisme, le registraire offre une plaque d'immatriculation spéciale qui : ».*

**(N° 209)** — *Loi modifiant sur la Journée de sensibilisation au lymphœdème/The Lymphedema Awareness Day*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 214)** — *Loi modifiant sur le Mois de la sensibilisation à la neurofibromatose/The Neurofibromatosis Awareness Month Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 300)** — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le « St. Charles Country Club »/The St. Charles Country Club Incorporation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par :

\_\_\_\_\_

M. GAUDREAU

Le 4 juin 2014